

ROUX & SCHALLER
Léon Roux
Fernand et Gaston SCHALLER ET CIE

Fernand Aloyse SCHALLER

Né le 23 juillet 1877 à Paris.
Fils de Charles Schaller, 32 ans, employé, et de Marie Prévôt, 22 ans.
Appelé au 39^e R.I. (14 nov. 1898). Soldat de 2^e classe. Fils aîné de veuve.
Envoyé dans la disponibilité le 20 sept. 1899.
Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation générale (1^{er} août 1914).
N'a pas rejoint, la mobilisation en Indochine n'ayant porté que sur les classes 1901 à 1911.
A accompli une période d'exercice de 8 jours. Renvoyé dans ses foyers le 6 avril 1918.
De retour en France.
Mobilisé le 4 août 1918.
Affecté au 21^e R.I.C. le 28/7/1920.
Mis en congé illimité de mobilisation (7 oct. 1920).
Dom. : Houilles, 43, rue Hoche (canton d'Argenteuil), puis (9 déc. 1920) Gros-Theil (Eure).
Marié à Neuilly-sur-Seine, le 18 juillet 1922, avec Marguerite Marie Catherine Chevalier.
Décédé à Gros-Theil (Eure) le 10 avril 1956.

(Acte de naissance et registre matricule communiqués par Alain Warmé).

PRIMES AUX PLANTEURS FRANÇAIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1902)

Les primes suivantes ont été accordées aux planteurs français ci-après désignés (\$) :

Roux et Schaller	500
Total	20.000

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1902)

Schaller (Fernand), à Coc Thon (Phu-ly) ;

PRIMES À L'AGRICULTURE

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1904)

Province de Ha-nam : MM. Guillaume frères 900 p. Roux et Schaller 750 p.

Chi-Né

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1905)

Bien qu'il soit un peu tard, je crois devoir vous envoyer ce qui suit :

Le 14 mars, un orage de grêle et de pluie s'est abattu sur la région et a causé des dégâts considérables. Les plantations de café ont particulièrement souffert.

Chez MM. Roux et Schaller, à Chu-cay, et chez M. E. Borel à Coc-Nghia, les caféiers, qui étaient déjà en fleurs ont été saccagés ; les feuilles des arbres abris, Idas ou bancouliers ont été mises en miettes et il n'en reste plus une. Par endroits, la brousse elle-même a été comme hachée. La grêle est tombée pendant vingt minutes environ ; les grêlons gros comme des noix n'étaient pas encore fondus 15 heures après l'orage. Dans les allées des caféiers, il y en avait des couches de quinze centimètres d'épaisseur. Les jeunes pousses des arbustes, ainsi que beaucoup de plants de pépinières, sont gelés,

Encore un fléau de plus ! Celui-là manquait aux colons. Si cela continue, nous aurons ici toutes les plaies d'Égypte avec en plus la septicémie de M. Lepinte. Il ne nous manque plus que les sauterelles. Après cela, qu'on nous chante avec ce vieux rêveur de Virgile la vie poétique et heureuse des champs ; *O fortunatos minium bona si sua morint agricola !* Je te crois mon vieux !!!

HANOÏ

CONCOURS AGRICOLE

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1905)

.....
À la deuxième catégorie, espèce bovine, nous retrouvons nos belles races indigènes et françaises avec les animaux présentés par MM. Loisy, Weill, Roux et Schaller, Lévy, Verdier, Guillaume frères et Borel, Gilbert, Dandolo, Mondange, Danloux du Mesnil, ainsi que celles des éleveurs et propriétaires indigènes dont les noms nombreux allongeraient cette énumération. Nous les retrouverons aux prix. Nous remarquons le bœuf de trait de MM. Roynel, Gilbert et Vi van Y.

Phuly

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1906)

Nous apprenons avec regret, que M. Léon Roux, l'aimable associé de M. Schaller, le sympathique planteur de Cho-Cay, que M. Roux, disons nous, vient d'entrer à l'hôpital de Hanoï, atteint de laryngite pulmonaire aiguë. Dès que son état le permettra, notre concitoyen s'embarquera pour la France, car seuls des soins assidus, et surtout un repos complet du corps et de l'esprit lui permettront de se rétablir complètement.

Nous faisons des vœux bien sincères pour le prompt et complet rétablissement de M. Roux, qui fait partie des colons travailleurs et courageux.

À. M. Schaller, nous adressons l'assurance de notre vive sympathie.

NÉCROLOGIE
Léon Roux ¹
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1906)

Mercredi dernier, ont eu lieu, au cimetière français de Hanoï, les obsèques de M. Léon Roux, planteur à Cho-cay, près de Phuly, où il avait créé, avec son ami et associé, M. Schaller, une importante et remarquable plantation de café.

Descendu à Hanoï, sur les instances de ses amis, afin d'y recevoir les soins de la science que réclamait la gravité de son état de maladie. M. Roux s'éteignit mardi 23 janvier, à deux heures de l'après midi, à l'Hôtel de la Paix.

En sa personne disparaît l'un de nos colons les plus actifs et les plus utiles. Le Tonkin regrettera longtemps cette jeune intelligence tombée au champ d'honneur de la colonisation, à 29 ans, à l'âge où tout n'est qu'espérances et que force.

Malgré les fêtes du Têt qui avaient éloigné de Hanoï bien de nos compatriotes, malgré la rapidité de cette mort, nombreux étaient ceux qui voulurent rendre un suprême hommage à ce vaillant que les colons s'honoraient de compter dans leur rang.

Plusieurs d'entre eux avaient même tenu à venir de leur brousse en cette triste circonstance.

Une belle couronne offerte par le Syndicat des planteurs ornait le corbillard, derrière lequel suivaient M. le pasteur Dupin de Saint André, Schaller, Dandolo, Borel, représentant la famille du regretté défunt.

Au bord de la tombe, M. Dandolo, vice-président du Syndicat des planteurs du Tonkin, a prononcé, au milieu de l'attention de l'assistance, les paroles suivantes :

Messieurs,

Au nom du Syndicat des planteurs et en l'absence de monsieur Lafeuille, notre dévoué président, je viens saluer ici la dépouille de notre bon ami Roux.

J'éprouve un serrement de cœur bien douloureux à prendre pour la première fois la parole au milieu de ces tombes.

En présence de ce redoutable mystère de la mort, le silence seul semble devoir s'imposer à notre détresse.

Nous avons cependant un devoir pieux à remplir : affirmer notre communauté de sentiments et rendre un dernier hommage à l'homme charmant qui vient de disparaître.

Ce qui frappait d'abord en notre ami, c'était sa réserve d'homme foncièrement délicat, sa simplicité d'allure, l'aménité de ses relations, la bonne grâce avenante de son accueil. Il fut un des fondateurs de notre syndicat, de ce syndicat auquel l'un des nôtres donna un jour son vrai nom en l'appelant le syndicat de l'amitié.

Roux était un sympathique et j'entends encore en quels termes me parlait de lui un de nos amis communs, le regretté M. Lorin, qui l'avait vu à l'œuvre.

Cette sympathie qui allait à Roux était spontanée. Mais elle grandissait vite quand on savait la somme de travail, le labeur considérable que cet homme jeune avait su produire, les résultats auxquels lui et son associé, M. Schaller, étaient parvenus.

Il y a six ans, Roux arrivait au Tonkin. Après un voyage d'étude dans le pays, en quête d'une région où se fixer pour mener la rude existence de planteur, notre ami se décida pour la région de Chiné. Il fit venir auprès de lui son ami, M. Schaller, et, avec une ténacité, une persévérance admirables, les deux associés se mirent résolument à la tâche.

¹ Léon Littré Roux : né à Paris XI^e, le 12 octobre 1877. Fils de feu Charles Marie Roux et de Madeleine Émilie Lehman. Célibataire.

Terré sur sa propriété de Cho-Cay, Roux se refusait à en sortir ; s'absenter lui paraissait une faute irrémissible, il fallait être là, tout voir, tout diriger.

Le succès, messieurs, répondit aux efforts des deux associés. Cho-cay est une propriété aujourd'hui qui honore ceux qui la créèrent et nous pouvons la signaler aux détracteurs systématiques de la culture du café dans notre colonie.

Mais dans la lutte, Roux s'était épuisé. Rentré en France l'année dernière, il en revint avec les apparences de la santé : il n'en avait malheureusement que les apparences.

En novembre dernier, nous le vîmes à l'occasion du concours général agricole : il nous alarma. Nombre d'entre nous jugèrent son état très grave. Les instances de son ami et associé, M. Schaller, le décidèrent à se soumettre à des soins. Un nouveau départ pour France fut décidé, arrêté, préparé.

Mais la mort activait, elle aussi, son œuvre et elle rendit tous «-ces soins affectueux inutiles.

Comme nombre de colons de ce pays, Roux disparaît au moment où le grain semé dans les sillons avait levé, au moment où la récolte s'annonçait superbe.

Notre destin [quelques mots illisibles] du champ qui nous entoure ; la brutalité de ces coups nous tire de notre torpeur, nous sommes contraints d'élargir notre vue, la vue de notre âme, et de murmurer nous aussi, avec humilité, notre espoir en Dieu.

Adieu, mon cher Roux, reposez en paix dans l'infinie miséricorde ; votre souvenir reste cher parmi nous. Puisse votre famille, votre associé, puiser une consolation dans l'unanimité de nos regrets. »

M. Paul Mourroux, administrateur des Services civils, adjoint à M. le résident de France à Phuly, exprime ensuite les regrets que cause cette mort rapide de l'un des meilleurs colons de la province du Hanam :

« Monsieur le résident du Hanam, empêché, n'a pu, à son très vif regret accompagner à sa dernière demeure Roux qu'il estimait beaucoup. S'il était venu, il aurait, bien mieux que moi, pu dire combien est navrante cette disparition à la fleur de l'âge d'un des plus travailleurs, des plus consciencieux parmi ces hommes énergiques qui s'expatrient de la terre natale pour venir donner tous leurs efforts dans ces lointaines annexes de la patrie. Roux arriva au Tonkin à l'âge de vingt-trois ans. Il était admirablement préparé par ses études antérieures à la direction des exploitations agricoles. D'un tempérament plutôt frêle, il était infatigable. Sous son active impulsion et sa direction éclairée, la brousse disparaissait bientôt sous les plaines de Coc Thon et Cho-Cai, et ces parties désertes de la région muong cédaient vite la place à de magnifiques plantations de caféiers. Aussi attentif au travail en grain cueilli qu'aux soins à donner aux arbustes, se tenant au courant des découvertes nouvelles, des perfectionnements apportés à la culture du caféier et aux industries qui s'y rattachent, il avait en peu de temps transformé les plaines presque incultes en concessions d'un magnifique rapport. Loyal dans ses rapports avec ses ouvriers, ceux-ci venaient nombreux lui donner la main-d'œuvre qui lui était nécessaire ; il avait leur confiance entière et je dirai même leur sympathie.

Et, c'est au moment, où, après la période toujours pénible des débuts, les efforts sont couronnés de succès que Roux disparaît après avoir si bien lancé son entreprise. Là-bas, dans la chère terre de France, une mère suivait d'un œil ravi les heureux résultats obtenus par ce fils intelligent et travailleur intrépide. Quelle sera sa douleur en apprenant sa mort si brusque, si brutale. Puisse le grand nombre d'amis venus aujourd'hui témoigner à Roux de leur réelle estime et de leur sympathie lui être une consolation dans sa peine.

Au nom de la population de Phuly, adieu Roux, adieu. Si le destin n'a pas voulu que vous reposiez de votre dernier sommeil parmi ces mamelons de Cho-Cai que vous

aimiez tant, soyez assuré que vos amis, et en particulier votre grand ami Schaller, ne vous oublieront pas dans ce petit coin de terre tonkinoise.

Nous exprimons à la famille de M. Léon Roux, à M. Schaller, au Syndicat des Planteurs du Tonkin toute l'expression de nos plus vives et sympathiques condoléances.

Pour Marseille
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1906)

.....
Par suite du récent décès de son regretté associé, M. Roux, M. Schaller a fait connaître qu'il renonçait à cette délégation, le soin de ses intérêts le retenant sur sa concession.

La nouvelle chambre d'agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1906)

Les électeurs agricoles viennent de porter leurs suffrages sur la liste composée de trois membres sortants et de deux membres nouveaux, MM. Verdier et Schaller.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PROPRIÉTÉS ROUX & SCHALLER
Schaller et Cie
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 septembre 1906)

D'un acte de société sous seing privé, il a été extrait ce qui suit .
Entre monsieur Schaller (Fernand Aloyse), planteur, domicilié à Cho-Cay, province de Hoa-Binh, Tonkin, d'une part,
et madame Vve. Ch. Roux ;
Monsieur Géo Roux ;
Monsieur Ed. Roux ;
Mademoiselle Mad. Roux,
domiciliés à Paris, 118, rue de la Pompe, d'autre part.

Il est formé une société en commandite simple dans laquelle monsieur Schaller entre en qualité d'associé-gérant seul responsable, et Mme, Vve Ch. Roux, MM. Géo, Ed. Roux et Mlle. Mad. Roux en crayons que qualités d'associés commanditaires et dont les statuts suivent :

1° — But de la société.

La société est constituée en vue d'exploiter les plantations de café et autres, les troupeaux, le matériel et toutes autres propriétés qui constituent l'apport des associés à la société et dont l'énumération est donnée à l'article V des présents statuts, et toutes autres plantations, propriétés, troupeaux, matériels, dont la société pourrait faire l'acquisition. Elle peut aussi faire tout commerce des produits du Tonkin.

II. — Durée de la société.

La durée de la société est fixée à 30 années, mais chacun des associés aura la faculté de demander la dissolution de la société à la date du 31 décembre 1910, et du 31

décembre de chaque année terminant après que le 31 décembre 1910 des périodes successives de trois années, soit 1913, 1916, 1919, etc. », à charge pour l'associé qui demandera la dissolution d'en aviser ses co-associés par lettre recommandée adressée au moins une année avant la date à laquelle il désire dissoudre la société.

III. — Siège social

Le siège social est actuellement fixé à Cho-Cay, Tonkin. il pourra être transféré en tout autre lieu par monsieur Schaller.

IV. — Raison sociale

La raison et la signature sociale seront :

Schaller et Cie

mais la société sera habituellement désignée sous le titre de : Société d'exploitation des propriétés Roux et Schaller.

Monsieur Schaller, seul gérant responsable, aura seul la signature sociale. Il ne devra, à peine de nullité, même à l'égard des tiers, en faire usage que pour les affaires de la société à l'exclusion de tout autre.

V — Capital social

Le capital social est constitué par l'apport fait à la société par les associés, des terrains, troupeaux, matériel, etc. qui sont la propriété commune des associés et dont le détail suit :

1° Une propriété située à Cho-Cay avec plantations de café, maison d'habitation, magasin, étables et dépendances, atelier pour la préparation mécanique du café.

2° Une propriété sise à Vuon-Giau et Dong-Bao avec plantations de café, pâturage.

3° Une propriété située à Coc-Thon avec plantations de café, étable, magasins, maison d'habitation, séchoirs et dépendances.

4° Une propriété sise à Dong-Dang avec plantations de café, étable et pâturage.

5° Un troupeau d'environ 550 bœufs, vaches, veaux.

6° Le matériel mécanique pour la préparation du café : moteur, dépulpeuses, décortiqueuses, trieur, tarare, polisses, pompes, etc.

Le matériel d'exploitation agricole comprenant charrues, tombereaux, camions, pelles, pioches, etc.

La valeur de ces apports est fixée à 90.000 francs, montant du capital social de la société, dont la répartition est d'un commun accord faite ainsi qu'il suit entre les associés (fr.) :

M. F. Schaller, associé actif	20.000
Mme. Vve. Ch. Roux, associé commanditaire	38.250
M. Géo. Roux	10.250
M. Ed. Roux	10.250
M ^{lle} Mad. Roux	10.250
Total	90.000

M. Schaller aura le droit de substituer ses capitaux à ceux des associés commanditaires, tant que sa part de capital social n'atteindra 30.000, jusqu'au 31 décembre 1910 ; et 60000 francs après cette date.

VI — Répartition des bénéfices et des pertes

Les bénéfices et les pertes de la société seront supportés par les associés dans les proportions suivantes :

20 % attribués au capital social, seront repartis entre les associés, dans la proportion de leur part de capital social.

80 % seront attribués à M. Schaller.

Enregistré à Hanoï le vingt huit août 1906 folio 41
Reçu à 0,20 % soixante six piastres soixante huit cents.
Signé : illisible.

Un original du présent acte a été déposé au greffe du Tribunal de Justice de Paix à compétence étendue à Hoa-Binh.

Pour extrait conforme.
Schaller.

SUCCESSIONS VACANTES AUX COLONIES
(*La Dépêche coloniale*, 8 septembre 1906)

INDO-CHINE
BUREAU DE HANOI

.....
Succession de M. Roux (Léon-Littré), planteur à Cho-cay par Phu-ly, province de Hoa Binh, décédé à Hanoi, le 23 janvier 1906.
.....

L'Indo-Chine à l'Exposition de Marseille*
Le Pavillon du Syndicat des Planteurs
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1906)

Roux et Schaller : café arabica en cerises, en parche et marchand.

PHU-NINH-GIANG
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1906)

Nous apprenons avec regret que M. Schaller, le sympathique et actif planteur de Cho-canh, est souffrant.

M. Schaller a eu le pied ébouillanté. Nous faisons des vœux bien sincères pour son prompt rétablissement.

Tuyen Quan [ou Tuyên-Quang]
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1907)

Nous avons eu plusieurs promeneurs venus à Tuyen-Quan villégiaturer deux à trois jours. Ce qui prouve que son climat est excellent, sauf, bien entendu, en cas d'épidémie, ce qui est assez fréquent. Mais n'empêche, c'est un Eden parmi tant de steppes populeuses et sales qui se pressent et s'agglomèrent au Tonkin. Parmi ces passants déjà connus, l'excellent papa Joseph Borel, qui n'a pas pour cela coupé sa longue barbe, M. Schaller, le planteur de Chi-né, et le rustique et fruste Albert, dont la présence dans le Caikin, seul et vivant en paix parmi les paysans de la région, constitue

toute une leçon. Une leçon d'énergie que nos administrateurs pourraient envier. Le poste de Tong-chau, son plus proche voisin, où il y a quelques miliciens, est à 10 km. de chez lui.

.....

Chi-Né
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1907, p. 2)

La région de Chi-né est parcourue depuis quelque temps par des panthères ou des tigres qui prélèvent une contribution considérable sur les troupeaux de nos planteurs. On nous cite notamment, chez MM. Borel, le cas des plusieurs bovins enlevés par ces fauves. À Chocay et Cocthon, sept veaux ont été ravis également à MM. Schaller frères.

La découverte des restes des victimes ne laisse aucun doute sur la présence de redoutables carnassiers. Leur présence est attribuée aux incendies que les populations [...] de la région voisine allument en vue de constituer leurs *rays*.

Pieux devoir
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1907, p. 3)

Mercredi matin, en présence de MM. Schaller, Borel et d'autres amis, a eu lieu, au cimetière européen de la route de Hué, l'exhumation de M. Léon Roux, le planteur de Chogay, décédé à Hanoï le 23 janvier 1906, à l'âge de 28 ans, d'une maladie contractée au cours de travaux dans sa concession.

Après l'observation des formalités d'usage, les restes de notre regretté compatriote ont été enfermés dans un autre cercueil et dirigés sur Haïphong.

M. Fernand Schaller, associé et ami du défunt, qui se rend en France le 23 mars courant par le *Latouche-Tréville*, ramènera pieusement à la famille de M. Roux ce qu'il reste de celui qu'elle pleure.

L'inhumation aura lieu dans le tombeau de famille de M. Roux au cimetière du Père Lachaise, à Paris.

Nous saluons la dépouille funèbre de ce vaillant tombé au champ d'honneur de la colonisation agricole du Tonkin, en pleine jeunesse.

Indo-Chine
Commerce extérieur
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 168)

C'est au Tonkin que sont récoltés presque tous les cafés exportés. MM. Guillaume frères y ont fait les premières plantations d'arabica ; puis, M. Bernard, MM. Borel frères, Roux et Schaller, Perrin frères, Lafeuille, Rémy, Verdier, Laumonier, Moutte, Lévy, Cottin, etc., etc., ont, à leur tour, tenté cette culture dont les produits sont bien cotés au Havre et dont l'avenir serait assuré, si les plants n'étaient pas attaqués, dans certaines régions, par le borer, qui, par ses dégâts, préoccupe quelque peu les colons.

La colonisation agricole
du Tonkin
par H. COSNIER
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1908)

[...] En 1895, MM. Schaller et Cie ont installé sur le territoire de la province de Hanam deux plantations de café, et possèdent trois cents bœufs, mais il semble que le meilleur de leur revenu proviendra de la fabrication et de la vente d'une essence de verveine des Indes obtenue par la distillation des feuilles fraîches de « lemon grass » [...]

Industrie
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910)

[328] Deux autres importantes exploitations agricoles existent dans la province de Hanam, à l'ouest du huyên de Kim-bang, l'une dans les environs du village de Coc-thon et l'autre à Dong-bang, près des limites de la province de Hoa-binh.

Elles sont la propriété de jeunes gens à l'esprit audacieux et pratique. M. Schaller, presque dégagé des préjugés dont sont malheureusement trop imbus beaucoup de nos compatriotes, n'a pas craint de venir chercher au loin, sur un autre sol français, la fortune si rare à trouver dans les chemins encombrés de la Métropole.

Dans sa propriété de Coc-thon, d'une superficie d'environ 250 hectares, M. Schaller cultive surtout le caféier et la citronnelle [lemon-grass]. Trente-et-un mille pieds de caféiers ont déjà été plantés à Coc-thon et il s'occupe actuellement, avant de donner à son entreprise une plus grande extension, de se constituer un troupeau qui lui procurera l'engrais nécessaire à un bon rendement de ses arbustes.

Dans sa propriété de Dong-bang, d'une superficie de cent vingt hectares, il cultive également le caféier où treize mille pieds vont entrer dans leur période, de rapport ainsi que le thé, l'abaca, dit aussi chanvre de Manille et le bancoulier dont la noix produit une huile très recherchée dans l'industrie..

M. Schaller a installé à Chi-né, le centre de ses entreprises agricoles et c'est là, dans son domaine de Cho-cay, qu'il utilise surtout ses capitaux et porte son principal effort.

À Chi-né également se trouvent MM. Leconte, Guyot de Salins et E. Borel (élevage, café, riz, verveine).

La commission des primes à l'agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1913)

La commission des primes à l'agriculture, présidée par M. l'administrateur Gaillard, résident de Phu-Tho, a visité, la semaine dernière, dans la province de Hanam, les magnifiques plantations de caféiers de MM. Ernest, Marius, Joseph Borel et Schaller. Elle en a admiré la très bonne tenue, l'outillage bien compris et les superbes troupeaux.

Son attention a été également retenue par les louables et intéressants efforts de MM. Rocca et Leconte dans le développement de leurs cultures de caféiers.

Mérite agricole
(*Le Journal officiel de la République française*, 19 octobre 1913)

Chevalier
167 Schaller (Gaston-Eugène), planteur à Cho-Cay par Phu-hy (Tonkin).

EXPLOITATION DES CHARBONNAGES DE CHI-HOA, à Chi-né
EN ASSOCIATION AVEC Ernest BOREL
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbonnages_du_Doi-hoa.pdf

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 100)

SCHALLER ET Cie
Planteurs.
à Cho-cay, Bong-bang, Côt-thôn et Vuon-giau,
près Phu-ly (Nam-dinh).
M. LEROY (Justin), employé.

SCHALLER ET Cie
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 93)

Planteurs
à Cho-cay, Bong-Bang, Côt-Thôn et Vuon-Glau,
près Phu-ly

MM. F[ernand] SCHALLER à Cho-cay ;
G[aston] SCHALLER à Cho-cay ;
J. LEROY à Côt-Thôn.

NAISSANCE
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1927)

Nous recevons le faire-part de l'heureuse naissance, survenue le 9 octobre 1926 à Le Génétay, par Gros-Theil (Eure), de Marguerite, fille de M. et de Mme Fernand Schaller, les sympathiques planteurs.

Nos meilleurs compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

Une excursion sur la route des plantations
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 août 1931)

Voici les plantations Leconte, d'une admirable tenue, dont malheureusement le propriétaire est aujourd'hui absent, les plantations Levy, Guyot de Salins, Schaller, etc.

Ke-So,

un des berceaux de la colonisation française au Tonkin
(Extrait de *La Monographie de la province de Phuly*, 1933)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 février 1934)

[...] À l'est de Chi-nê, en se dirigeant vers Kim-bang, un colon, M. Taconet s'installe à Côt-thôn vers 1896. M. Vélas lui succède et, en 1897, obtient une concession de 135 hectares. A son décès, la curatelle vend cette propriété à la Société Joyeux-Baylan, qui la cède à la Société Roux et Schaller. M. Roux était arrivé à Ha-Nam en décembre 1900. Il mourut à Hanoï le 23 janvier 1906. M. Schaller Fernand était arrivé en 1901 et son frère Gaston en 1908. La Société Schaller et Roux acquiert de très grandes étendues de terrains dans la région de Côt-thôn, Ba-sap, Đông-lang, et Cho-cay. M. Leconte, Émile, actuellement président de la Chambre d'agriculture, se rendit plus tard acquéreur de la presque totalité de ces terrains.

Le domaine de M. Leconte s'étend sur une superficie de 1.258 hectares. [...]
